



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

Membre de la
fidh

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA
PHONE : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192
Cell : (509) 3782-2897

Crise socio-politique : Le RNDDH invite les autorités à respecter les droits fondamentaux du peuple haïtien

1. Alarmé par la situation insurrectionnelle qui sévit en Haïti depuis le 16 septembre 2019, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) présente un bilan non exhaustif des faits enregistrés à travers le pays.
2. Cette situation, caractérisée par la *paralysie totale des activités socioéconomiques*, la *léthargie des institutions étatiques* et la *tenue de plusieurs manifestations antigouvernementales*, représente la résultante des politiques publiques mises en œuvre par les autorités actuelles. Celles-ci, depuis leur avènement au pouvoir, bafouent les acquis démocratiques du peuple haïtien et violent systématiquement ses droits. Elles n'ont jamais pris au sérieux les différents mouvements de protestation réalisés dans le pays depuis juillet 2018 par une population en proie à tous les maux et qui réclame la jouissance de ses droits civils, économiques, politiques et sociaux.
3. Le RNDDH condamne les tirs à hauteur d'homme, les brutalités policières, l'utilisation abusive du gaz lacrymogène par les agents du Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO) et de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), notamment les 27 et 30 septembre 2019 et tous autres actes de répression enregistrés au cours de ces derniers jours. Pour la période allant du 16 au 30 septembre 2019, au moins *dix-sept* (17) personnes ont été tuées dont *quinze* (15) par balles, une (1) par asphyxie et une autre par accident : un véhicule a heurté une écolière qui se trouvait dans les parages d'une barricade érigée par des protestataires à Portail Guêpe à Saint-Marc.
4. Parmi les victimes tuées par balles, *neuf* (9) ont été recensées dans le département du nord dont six (6) d'entre elles au Cap-Haïtien. Les trois (3) autres victimes ont été recensées à Limbé. Elles ont été tuées le 30 septembre 2019.
5. De plus, au moins *cent-quatre-vingt-neuf* (189) autres personnes ont été blessées dont *cent-dix-sept* (117) par balle et *soixante-douze* (72) par armes blanches, par des pierres et par des bouteilles. Parmi ces victimes, *quarante-*

six (46) ont été recensées dans le Nord, dont *vingt-et-une* (21) blessées le 27 septembre 2019. Elles se trouvaient à **Rondpoint Samari** et se préparaient à prendre part à une manifestation antigouvernementale lorsque, tôt dans la matinée de ce jour, elles ont été attaquées par l'armée progouvernementale « *Ajivit* ».

6. Le tableau suivant présente un bilan partiel des personnes tuées et blessées par département :

#	Départements	Personnes tuées	Personnes blessées
1	Nord	9	46
2	Ouest	3	85
3	Sud	1 (Mineur)	–
4	Sud-est	1	5
5	Nord-ouest	1	1
6	Artibonite	1 (Mineure)	44
7	Centre	1 ¹	4
8	Grand-Anse	–	2
9	Nippes	–	2
Total		17	189

7. Pendant cette période, au moins six (6) journalistes ont été physiquement agressés par des individus armés. Parmi eux, trois (3) ont été attaqués à Jacmel, un (1) à Carrefour, un (1) à Port-au-Prince et un (1) autre à Delmas. Un (1) véhicule de la station Radio–Télé Métropole a essuyé des jets de pierre à Delmas et plusieurs maisons privées ont été attaquées, dont une à Pétion-ville, appartenant à la mère de la journaliste Liliane PIERRE PAUL, de Radio Kiskeya.

8. De nombreuses entreprises, dont des maisons de commerces, ainsi que des véhicules ont été vandalisés et/ou incendiés à Delmas et à Pétion-ville. Dans certains endroits, des passants-tes et des conducteurs-trices d'automobile ont été systématiquement fouillés. Certains ont été obligés de verser un droit de passage à des individus se réclamant du mouvement de protestation. De plus, plusieurs institutions publiques ont été incendiées par les manifestants telles que des établissements scolaires.

9. Rien que pour la période allant du 27 au 30 septembre 2019, pas moins de *cinq* (5) commissariats ont été attaqués par des manifestants : quatre (4), le 27 septembre 2019 et l'autre le 30 septembre 2019.

10. Le 27 septembre 2019 :

- La base de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) située sur la route 9, dans la commune de Cité Soleil, a été attaquée par des manifestants. Ils ont pillé et vandalisé le bâtiment avant d'y mettre le feu ;

¹ Personne décédée par asphyxie

- Le Sous-Commissariat de Frecyneau, dans la commune de Saint-Marc, a été attaqué par des manifestants qui ont incendié un véhicule et emporté des armes à feu et des uniformes de police qui s’y trouvaient ;
- Le Sous-commissariat des quatre chemins, dans la ville des Cayes, a été attaqué par des manifestants qui l’ont vandalisé avant de mettre le feu au bâtiment ;
- Le Sous-commissariat de la commune de Thomonde a été pris pour cible par des manifestants qui ont incendié trois (3) véhicules dont un (1) appartenant à l’institution policière ;

11. Le 30 septembre 2019, la population de Marigot a incendié le Commissariat de Marigot ainsi qu’un véhicule appartenant à l’institution policière. Cet incident fait suite au décès par balle d’un manifestant qui tentait d’ériger une barricade de pneumatique enflammée. Ce manifestant a été tué par un agent de la police.

12. Le RNDDH note l’appel au dialogue lancé par le président de la République Jovenel MOÏSE dès les premières heures du 25 septembre 2019, soit à 2 heures du matin, et constate que ce dernier a lui-même présenté un gouvernement d’union nationale comme l’issue de ce dialogue non encore initié.

13. Cette attitude témoigne du fait que le président s’évertue à réduire les différents problèmes d’insécurité, de logement, d’accès à la santé, d’exclusion, de chômage, de pauvreté extrême, de corruption au sein de l’appareil étatique et d’impunité auxquels le pays est confronté, à un simple partage de postes gouvernementaux.

14. Ce faisant, le président a lui-même attisé (encore une fois) la colère du peuple haïtien, l’invitant ainsi à rester dans les rues.



15. Par ailleurs, le RNDDH note que depuis quelques temps, des individus armés, partisans du pouvoir, prennent part activement aux opérations policières. Ils ont été engagés pour mater les manifestations antigouvernementales et gravitent notamment autour des délégués départementaux récemment nommés par le président Jovenel MOÏSE. A titre d’exemple, la photo ci-contre a été prise le 30 septembre 2019, lors de l’installation du nouveau délégué départemental du Nord, Pierrot Degaul Augustin, entouré d’hommes lourdement armés l’escortant.

16. En outre, l’organisation signale que le fait, par des policiers encagoulés d’être présents sur les parcours des manifestations, laisse l’impression que les interventions sont inscrites dans une perspective de répression de la population, mais non de protection de celle-ci.

17. C’est la raison pour laquelle, afin d’éviter la détérioration de la situation, le RNDDH invite l’institution policière à tout mettre en œuvre en vue, d’une part, de protéger les vies et les biens et, d’autre part, de garantir

aux citoyens et citoyennes l'exercice de leur liberté d'expression, un droit constitutionnel. La police, une institution apolitique, doit pouvoir se comporter professionnellement.

18. Le RNDDH recommande aussi à la Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter que des civils armés ne prennent part aux opérations policières. De plus, tous les agents de la PNH affectés à la sécurisation des manifestations doivent être facilement identifiables et clairement identifiés conformément aux principes universels d'intervention policière.

19. Parallèlement, les différents messages incitant à la violence circulant sur les réseaux sociaux portent le RNDDH à réitérer son appel à la population de ne pas se laisser prendre au jeu de la provocation et de manifester calmement et pacifiquement dans les limites de ses droits tout en se rappelant ses devoirs.

20. Le RNDDH estime qu'il est temps pour le président de la République d'analyser soigneusement la situation actuelle du pays qui se détériore chaque jour, en vue de prendre la décision patriotique qui s'impose ce, pour prévenir les violations systématiques des droits humains particulièrement, des droits à la vie et à l'intégrité physique.

21. Enfin, le RNDDH recommande à l'inspection générale de la police nationale d'Haïti, d'ouvrir une enquête sur les actes de répression perpétrés sur la population par la police notamment par le Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO) et par l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) et de prendre, en conséquence, les mesures qui s'imposent.

Port-au-Prince, le 3 Octobre 2019